© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES

1999-2000 Business Plan

Ontario

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. John C. Snobelen

Ontario is blessed with a rich variety of natural resources – the forests and fields, lakes and rivers, and fish and wildlife that make up this vast province. We rely on our resources to sustain jobs and communities, provide opportunities for recreation, and ensure a healthy and diverse environment. As the steward of Ontario's natural wealth, it is the business of the Ministry of Natural Resources (MNR) to make sure our natural resources are managed wisely and passed on to future generations of Ontarians.

This business plan demonstrates how MNR is fulfilling its mandate. Our goal is to manage in a way that is responsible and accountable to all Ontarians.

This is an especially proud time for MNR. In March 1999 Premier Mike Harris announced Ontario's Living Legacy – a new plan for a large part of central and Northern Ontario that includes the biggest increase ever in our system of parks and protected areas. The plan includes new parks and protected areas, which will enlarge the total protected area in Ontario to more than 9.5 million hectares (23.5 million acres) – as big as all of Ontario south of Algonquin Park. Ontario's Living Legacy, which builds on the Lands for Life planning process, will also strengthen the forest, mining and tourism industries, improve the economic health of Northern Ontario, and increase opportunities for Ontarians to enjoy outdoor recreation.

MNR continues its efforts to protect the public and lessen the destruction caused by forest fires. In spit of an increase in the number of fires in 1998-1999, the ministry's seven new CL-415 waterbombers and a new initial attack strategy helped reduce both the area burned and the cost of firefighting.

In 1998, MNR completed work on regulations for the new *Fish and Wildlife Conservation Act*, which became law on January 1, 1999. The ministry listened to its clients and developed an Act and regulations that work for everyone. The new Act allows the ministry to protect and manage a wider range of fish and wildlife species, deliver more effective enforcement, and provide better services to our clients.

Through these and other measures, MNR is maintaining its commitment to manage the province's natural resources sustainably into the 21st century.

The Honourable John C. Snobelen
Minister of Natural Resources

100-03630/

MINISTRY VISION

MNR's vision is the sustainable development of Ontario's natural resources to meet today's needs, and to ensure these resources are available for future generations. Through the sustainable development of natural resources, MNR contributes to the environmental, social and economic well-being of the people of Ontario.

As the lead conservation and resource management agency in the province, MNR pursues a mission of managing our natural resources in an ecologically sustainable way by safeguarding nature's capacity to renew itself.

The ministry has a diverse legislative mandate and a broad client base. Its mandate encompasses:

- conserving and managing Ontario's natural resources, which include our forest ecosystems, fish and wildlife resources, Crown lands and waters, and provincially significant natural, cultural, and recreational environments, including provincial parks and conservation reserves;

- ensuring the public is protected from natural hazards, such as forest fires and floods, as well as providing emergency response services in the event of natural disasters; and

- providing for the creation, maintenance of, and access to geographic information about provincial lands, waters, natural resources, and infrastructure.

MNR's operating philosophy is resource stewardship. The ministry acts as the custodian of our natural legacy, and safeguards the public interest in Ontario's resources. MNR is responsible for making sure the province's rich endowment of natural assets is managed in a way that ensures Ontario's Living Legacy will be passed on undiminished for future generations to enjoy.

CORE BUSINESSES FOR 1999-2000

The following are the ministry's core businesses:

Natural Resource Management

This core business ensures Ontario's forests, fish, wildlife, Crown lands and waters, aggregates, provincial parks and protected areas, and soil resources are managed sustainably to provide environmental, social and economic benefits. Sustainable development recognizes and supports the needs of society in a way that is consistent with the ecological capacity of the natural environment. The programs within the core business of natural resource management strive to achieve a balance between use and protection, to ensure a broad range of values is recognized, and to develop ways of making decisions openly and integrating the delivery of programs.

Public Safety and Emergency Response

This core business ensures life, property and natural resources are protected from the natural disasters of forest fires, floods and erosion. It focuses on providing timely information about fire and flood emergencies, planning the most effective and efficient ways of dealing with those emergencies, and ensuring there is adequate capability on the ground to protect people and property, community and public infrastructure, and natural resources. This business area delivers the ministry's Aviation, Flood and Fire Management program, which includes emergency planning, flood forecasting, forest fire management, and the provision of non-scheduled air transportation for the Government of Ontario.

Geographic Information

This core business provides for the creation, maintenance of, and access to geographic information about provincial lands, waters, natural resources and infrastructure. Geographic information is a critical resource for the province. It's a vital part of a strategy to build an information-based society in Ontario. Nearly all of MNR's business activities require geographic information to support sound decisions on resource management. Geographic information is also in great demand by government ministries and industries involved in land development, natural resources, utilities, transportation, public health and safety, education, agriculture, land administration, commerce, and private sector products and services.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998-1999

MNR successfully concluded the Lands for Life land use planning process with the announcement by Premier Mike Harris on March 29, 1999, of Ontario's Living Legacy strategy. The Lands for Life planning process focused on completing a system of parks and protected areas, recognizing the land use needs of resource-based industries, and enhancing angling, hunting and other opportunities for recreation on Crown land. It was a mammoth, two-year process that involved extensive public consultation.

The Living Legacy strategy addresses the future direction of land use and resource management for 40 per cent of the province. It includes a proposal for the biggest expansion of parks and protected areas in the history of Ontario. The strategy increases the total protected area in Ontario to 9.5 million hectares, an area equal to all of southern Ontario south of Algonquin Park.

Through discussions with the forest industry and a number of environmental groups, MNR also developed the Ontario Forest Accord. The accord sets out approaches to establishing parks and protected areas, and to providing greater certainty for the forest industry. To support the measures in the accord, the province established a $30-million Living Legacy Trust, which will be administered by an independent board of directors. The ministry continues to convert its Crown Management Units, and last year established 10 new Sustainable Forest Licences.

In 1998-1999, visits to provincial parks rose to 8.6 million, exceeding the target of 8.1 million. Park revenues, which totalled $31.6 million, were 23 per cent above the target, and the cost/recovery ratio rose by 4.8 per cent to 72 per cent. Through a variety of corporate partnerships, Ontario Parks generated additional revenue of about $1.4 million, which was re-invested back into the program. The Ontario Parks Legacy 2000, a partnership with The Nature Conservancy of Canada to acquire parkland, expanded its funding base from $4 million to $10 million.

Despite 2,258 fires – 35 per cent above the 10-year average – MNR contained the total area burned in the province to almost 50 per cent less than the 10-year average. The seven new CL-415 waterbombers MNR added to its fleet in 1998-1999 played a major role in successfully suppressing forest fires. Investments in a "front-line readiness" strategy helped reduce the total area burned, and also saved about $4.5 million.

Ontario is now seen as a major partner in the North American effort to halt rabies. In April 1998 MNR began dropping baits from aircraft to combat raccoon rabies in Ohio and prevent its spread into the Midwest. Ohio is the third US state, after New York and Texas, that has hired MNR to do aerial baiting.

On January 1, 1999, the *Fish and Wildlife Conservation Act* became law. The new, streamlined Act and regulations provide a more effective legislative framework that is easier to understand, and they have

received strong support from a broad range of client groups. New provincial enforcement programs begun in 1998-1999 – the Deputy Conservation Officer Program and the Fish and Wildlife Guardian Program – will involve more people in protecting Ontario's resources.

MNR stocked 9.8 million fish during 1998-1999, exceeding its goal for the year by 1.3 million, and undertook a second release of elk as part of their reintroduction into Ontario. The ministry supported 465 Community Fish and Wildlife Involvement Program projects, which included projects like the wetland and habitat involvement feasibility study undertaken by the Nosbonsing Anglers and Hunters near Astorville. The ministry also allocated $5 million of the $10 million special Fish and Wildlife Protection and Enhancement Fund for a variety of conservation projects and activities throughout the province during 1998-1999. One such project brought together MNR, local businesses, the municipality and the local high school to improve walleye spawning habitat in the Drag River near Bancroft. As well, a new business relationship was established with the Ontario Federation of Anglers and Hunters for hunter education.

MNR continued to lead the advancement of Ontario's base of knowledge and information on natural resources and their management by co-hosting the Second International Conference on Natural Channel Systems and the Third International Conference on Forest Vegetation Management. MNR also held a conference on Preparing for Climate Change.

In July 1998, the ministry established the Office of Land Information Ontario (OLIO). MNR has the lead role in bringing together other ministries and governments, and the private sector to manage land information projects and develop policies and a planning framework so that Ontario's land information is properly managed, accessible, integratable and affordable. MNR and the ministries of Northern Development and Mines, Environment, and Agriculture, Food and Rural Affairs also formed the Land and Resources Information and Information Technology Cluster. The cluster will be a catalyst to achieving broad-based co-operation and collaboration in the access, collection, maintenance and distribution of natural resource, environmental, geophysical and other data.

The *Red Tape Reduction Act, 1998* (Bill 25), which received Royal Assent on December 18, 1998, changed 17 statutes that MNR administers. It amended 10 Acts, consolidated four forestry-related Acts into a revised *Forestry Act*, and repealed seven obsolete statutes (e.g., Settlers' Pulpwood Protection Act). By updating our legislation and simplifying regulatory processes, the changes made under Bill 25 serve to improve the delivery of MNR services and will assist in achieving higher levels of compliance.

MNR surveyed key clients in resource-based industries on their level of satisfaction with MNR's services and their delivery. Most commercial stakeholders gave MNR staff high scores for courtesy, professionalism and knowledge levels. The ministry is preparing a plan to improve the delivery of services to these clients.

The ministry led the implementation of Government Information Centres in southeastern Ontario. MNR co-ordinated shared locations and the establishment of "common counters" for government services in eight communities, in addition to the four pilot counters created in 1997-1998. The counters will improve and simplify public access to government services by providing services and referrals in a single business location.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999-2000

Key Commitments

To fulfil its responsibility for the conservation and management of Ontario's natural resources, MNR will begin implementing the Living Legacy strategy developed through the Lands for Life initiative. The ministry will provide interim protection for the recommended new provincial parks and conservation reserves, and will work toward placing these areas into regulation under the *Provincial Parks Act* and the *Public Lands Act*. The ministry will also continue to consider its Statement of Environmental Values when making environmentally significant decisions.

To ensure natural resources are available and sustainable, MNR will continue to work with the forest industry to update forest management plans, and to track and report on the area of productive Crown forest and the harvest area which has been successfully renewed. The ministry will strive to ensure 96 per cent of harvest areas are regenerated. It will continue to report the results from independent forest audits and provide the Annual Report on Forest Management.

MNR remains committed to protecting human life, property and natural resources. Forest fire response time will be kept within 60 minutes in the intensive fire management zones.

Hunting and fishing are traditional outdoor activities in many parts of Ontario and the ministry will work to legally recognize heritage hunting and fishing activities. To improve the management of the province's abundant fish and wildlife resources, $3 million in special funding from the Fish and Wildlife Protection and Enhancement Fund will be invested in 1999-2000. MNR will continue to stock fish in provincial waterways in 1999-2000 to maintain a ten-year minimum average of 8.5 million fish stocked annually. These fish will be used to help rehabilitate and restore self-sustaining populations, and to provide "put-grow-and-take" fishing opportunities. The ministry will also aim to maintain a 10-year average of 8.1 million visitors to our provincial parks.

MNR must ensure the enforcement of, and compliance with resource laws and regulations in all program areas. The ministry is committed to achieving a 90 per cent rate of compliance as determined through the Compliance Activity Reporting System, and will make the best use of its 281 enforcement positions to achieve this.

MNR will continue its work on endangered species. The ministry will seek to regulate two bird species in 1999-2000 – the prothonotary warbler and the king rail – and will prepare new recovery plans for them.

Geographic information is a vital resource for the province. The ministry will continue base mapping for the area north of 51•N. In 1999-2000, MNR will complete 96 per cent of the updated Forest Resources Inventory, and will continue to implement the Digital Natural Resources Values and Information System. During 1999-2000, MNR, through the Office of Land Information Ontario (OLIO), will work to encourage and lead the establishment of a province-wide land information structure, and the provision of essential information technology services and support to other Ontario Public Service ministries. MNR will also continue to work with other ministries as part of the Land and Resources Information and Information Technology Cluster.

The ministry will continue to maintain its leadership responsibilities for co-ordinating the Government Information Centres in southeastern Ontario, as part of the continuing restructuring of the Ontario Public Service, in order to provide improved access to government services in local communities.

MNR will also continue in 1999-2000 a youth employment program to support careers in resource management, rebuild skills in MNR, and help revitalize the Ontario Public Service.

Key Strategies

Quality Service

MNR has adopted a quality service approach to improve the delivery of services to the public, and to clients and partners. This approach seeks to increase customer satisfaction through service excellence, and by being responsive to customer needs. The strategy focuses on increasing operational effectiveness; building competency, skills and knowledge among staff; and assigning resources according to strategic priorities.

Partnerships

MNR will continue to support and facilitate existing partnerships and actively seek out new ones to ensure others become more involved and share more fully in the benefits and responsibilities of resource stewardship. The ministry will look for greater involvement with volunteer organizations, business and industry associations, academic institutions, other public agencies, Aboriginal peoples, private land owners, and individuals. MNR will seek to create and enhance partnerships in forest science, bait fishing, Land Information Ontario, and water power.

Valuing Resources

Ontario's natural resources provide a wide variety of benefits to individuals, communities and resource industries. Society also places social and environmental values on the resources. Those values must be recognized and fairly considered in all resource management decisions. MNR will continue working to ensure prices charged for resources secure a fair return to the public and provide an important source of reinvestment in our resources.

Improving Knowledge and Information

MNR will continue to lead and support efforts to acquire the accurate and timely information and sound scientific knowledge necessary for managing resources on the basis of ecological sustainability. The ministry will design information technology and systems to ensure information is geographically referenced, integrated and transferable. This commitment applies to the full implementation of the Geographic Information System infrastructure.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business: Natural Resource Management			
Outcome	**Measures**	**Standards**	**1999-2000 Commitments**
Natural resource base is sustained.	Harvest area successfully renewed.	The measure will be determined from a sample based on the independent audit results. The success rate recorded in the 1992 Ontario Independent Audit on harvested areas from the 1970s and early 1980s was 96%, using the standards of the day.	Achieve the benchmark of 96%, taken from the Ontario Independent Audit. Report on major variations in renewal success rates and relate to area of harvest.
Economic and social benefits from Ontario's natural resources are sustained.	Number of fish stocked.	Measure is based on the estimated number of fish stocked in provincial waterways.	Stock 8.5 million fish.
Economic and social benefits from Ontario's natural resources are sustained.	Level of recreational use of natural resources.	Provincial parks visits - 8.1 million, (10-year average).	Maintain standard for provincial parks visits to 8.1 million (10-year average).
Natural resource base is sustained.	Rate of compliance with resource laws and regulations.	Standard is 90% compliance based on ministry officer contacts.	Meet standard as determined through Compliance Activity Reporting System (CAVRS).

Natural resource base is protected.	Endangered species protected.	Ensure that all species identified as endangered are protected by regulation, under the *Endangered Species Act*.	Seek to regulate 2 additional species. Prepare 2 additional recovery plans, for a total of 18 plans.

Core Business: Natural Resource Management			
Outcome	**Measures**	**Standards**	**1999-2000 Commitments**
All ministry activities emphasize need to ensure high levels of customer satisfaction.	Level of customer satisfaction (general public and commercial clients).	Measure will be based on percentage of general public and commercial clients either satisfied or very satisfied with the level and quality of service provided by MNR.	Achieve standard of 85% satisfaction level by 2001-2002.

Core Business: Public Safety and Emergency Response			
Outcome	**Measures**	**Standards**	**1999-2000 Commitments**
Human life, property and natural resources are protected.	Fire response time.	A standard of 60 minutes response time in the intensive fire management zone.	Respond to 65% of fires within the standard of 60 minutes or less.
All ministry activities are committed to ensuring high level of effectiveness in regard to fiscal and operational matters.	Suppression cost per fire.	The objective will be to establish a measure that will report on the cost efficiency of the fire management program. It will be based on a rolling 10-year average of two indicators -- the cost per fire, and the cost per area (hectares) protected. A baseline has been established at $58,400 per fire.	Maintain the 2.5% reduction to the expected average cost per fire.

Core Business: Geographic Information			
Outcome	**Measures**	**Standards**	**1999-2000 Commitments**
Economic and social benefit from Ontario's natural resources are sustained.	Percentage of the province with current resource inventory and base maps.	The objective of this measure is to report on progress to complete the Ontario base map coverage, the Forest Resources Inventory, and the Digital Natural Resources Values and Information System.	Ontario base mapping north of 51°N will test new technology in a pilot project with the federal government, which will complete 8% of the remaining area to be mapped. Complete 96% of the Forest Resources Inventory by the end of the fiscal year. Digital Natural Resources Values and Information System: Ongoing enhancements up to Release 1.4. Development and implementation of Phase II (data warehouse with associated access and maintenance protocols). Increase data classes supported from 130 to 150.

1998-1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS

Ministry of Natural Resources

Operating	$ 521.0M*
Capital	$ 30.0M

Natural Resource Management

Operating	$ 338.7M
Capital	$ 3.6M
	2545 staff

Forest Management
Fish and Wildlife
Crown Land Management
Parks and Protected Areas

Geographic Information

Operating	$ 19.4M
Capital	$ 0M
	235 staff

Natural Resource Information
Provincial Land Information

Public Safety and Emergency Response

Operating	$ 137.0M
Capital	$ 26.4M
	315 staff

Aviation, Flood and Fire Management

Ministry Administration and Main Office

Operating	$ 25.9M
Capital	$0M
	315 staff

Internal Administration
Non-discretionary

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*The year- start Operating Expenditure Estimate (PSAB) for 1998-99 was $388.2 million. Increases in-year amounted to $138.2 million. The major increase items were Extra Fire Fighting $70.9 million, Living Legacy Trust $30.0 million, Y2 Information Technology $14.6 million and other items amounting to $16.3 million.

Note: MNR's net expenditure for 1998-1999 does not include recoveries from Special Purpose Accounts, other ministries, and other programs within the ministry. The ministry's recoveries in 1998-1999 amount to $ 132.1 million, broken down a follows:

	$millions
Parks Special Purpose Account	31.7
Fish and Wildlife Special Purpose Account	48.4
Forest SPA and Trusts	11.9
Recoveries from other ministries and other programs	40.1

1999-2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS – PLAN*

Ministry of Natural Resources

Operating	$ 364.1M
Capital	$ 46.0M
	3380 staff

Natural Resource Management

Operating	$ 246.9M
Capital	$ 42.8M
	2600 staff

Forest Management
Fish and Wildlife
Crown Land Management
Parks and Protected Areas

Geographic Information

Operating	$ 20.1M
Capital	$ 0M
	235 staff

Natural Resource Information
Provincial Land Information

Public Safety and Emergency Response

Operating	$ 72.5M
Capital	$ 3.2M
	315 staff

Aviation, Flood and Fire Management

Ministry Administration and Main Office

Operating	$ 24.5M
Capital	$0M
	230 staff

Internal Administration
Non-discretionary

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB-based. No in-year adjustment.

Note: MNR's approved allocation does not include recoveries from Special Purpose Accounts, other ministries, and other programs within the ministry. The ministry's recoveries in 1999-2000 are budgeted at $109.1 million, and are broken dow as follows:

	$millions
Parks Special Purpose Account	28.0
Fish and Wildlife Special Purpose Account	50.4
Forest SPA and Trusts	6.4

WHO TO CALL

We welcome questions or comments about the ministry's business plan. More information about the ministry and its programs can be found on our Web site at **www.mnr.gov.on.ca/MNR/**

Minister's Office

Tel: (416) 314-2301

Fax: (416) 314-2216

Room 6630, Whitney Block

99 Wellesley St. W.

Toronto, Ontario M7A 1W3

Corporate Planning and Financial Management

Dale Scott Tel: (416) 314-1929

Fax: (416) 314-1948

E-mail: dale.scott@mnr.gov.on.ca

Communications Services

George Hutchison Tel: (416) 314-2119

Fax: (416) 314-2102

E-mail: george.hutchison@mnr.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8774-6

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

L'hon. John C. Snobelen

L'Ontario est favorisé par une merveilleuse variété de ressources naturelles – les forêts et les champs, les lacs et les rivières, et les poissons et les animaux sauvages que renferme son vaste territoire. Nos ressources fournissent des emplois et soutiennent de nombreuses collectivités locales. Elles offrent des possibilités de loisirs et garantissent un environnement sain et varié. En qualité d'intendant du patrimoine naturel de l'Ontario, le ministère des Richesses naturelles doit veiller à ce que les ressources naturelles soient gérées de façon judicieuse pour que puissent en jouir les générations futures.

Le plan d'activités de l'exercice 1999-2000 montre comment le ministère remplit ses obligations, qui consistent à gérer les ressources de façon avisée et à être comptable à la population de l'Ontario.

Le ministère est particulièrement fier du travail accompli. Le premier ministre, M. Mike Harris, a annoncé, en mars 1999, l'instauration du plan d'aménagement Patrimoine vital de l'Ontario, portant sur un vaste territoire du centre et du nord de l'Ontario. Le plan prévoit la plus grande expansion du réseau de parcs et zones protégées qu'on ait jamais vue en Ontario. Le réseau comprendra de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées, ce qui portera le territoire protégé à plus de 9,5 millions d'hectares (23,5 millions d'acres) – une superficie aussi vaste que tout l'Ontario au sud du parc Algonquin! La stratégie Patrimoine vital, qui est l'aboutissement du processus d'aménagement Des terres pour la vie, fortifiera aussi les industries forestière, minière et touristique, stimulera l'économie du Nord ontarien et fournira à la population encore plus de possibilités de profiter des loisirs de plein air.

Le ministère continuera de protéger la population et d'atténuer les dégâts attribuables aux incendies de forêt. Malgré un nombre accru d'incendies en 1998-1999, le ministère a réussi à restreindre le territoire incendié ainsi que le coût des activités de maîtrise des incendies, notamment grâce à l'acquisition de sept nouveaux bombardiers à eau CL-415 et à la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de première intervention.

Le ministère a achevé, en 1998, ses travaux sur les règlements pris en application de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune*, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1999. Le ministère a tenu compte des points de vue de ses clients et a pu élaborer une nouvelle loi et de nouveaux règlements qui remplissent bien leur rôle pour tout le monde. La nouvelle loi autorise le ministère à protéger et à gérer u nombre accru d'espèces de poissons et d'animaux sauvages, à mieux faire observer les lois et règlements et, enfin, à accroître la qualité des services à la clientèle.

L'adoption de ces mesures et de bien d'autres encore permet au ministère de tenir son engagement de gérer les ressources naturelles de la province de façon à en assurer la pérennité au cours du XXI[e] siècle.

L'honorable John C. Snobelen
Ministre des Richesses naturelles

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

Le ministère des Richesses naturelles veut par-dessus tout assurer la pérennité des ressources naturelles de l'Ontario pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et que les générations futures puissent à leur tour en disposer et en jouir. En préconisant le développement durable des ressources naturelles, le ministère concourt au bien-être social, environnemental et économique de la population ontarienne.

En sa qualité de premier intendant et gestionnaire du patrimoine naturel de la province, le ministère est chargé de gérer les ressources naturelles d'une façon écologiquement viable, en préservant le pouvoir de renouvellement de la nature.

Le ministère est investi par le gouvernement d'un mandat comportant plusieurs aspects et répondant aux besoins d'une clientèle variée. Son mandat s'étend aux activités suivantes :

- gérer et préserver le patrimoine naturel de l'Ontario, à savoir les écosystèmes forestiers, les ressources fauniques et en poissons, les terres et eaux de la Couronne, et les milieux naturels, culturels et de loisirs d'une importance particulière pour la province, y compris les parcs provinciaux et les réserves de conservation de la nature;

- protéger le public contre des dangers d'origine naturelle, tels que les incendies de forêt et les inondations, et fournir des services d'intervention d'urgence en cas de désastre naturel;

- prévoir la collecte et l'actualisation de l'information géographique sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et les ouvrages d'infrastructure de la province, et veiller à ce que cette information soit facile à consulter.

Le ministère entreprend ses activités sous une perspective d'intendance des ressources. En veillant sur les ressources naturelles de l'Ontario, le ministère protège les intérêts du public. Il doit veiller aussi à ce qu le très riche patrimoine naturel de l'Ontario soit géré de façon que le patrimoine vital de la province puisse être légué aux prochaines générations sans être diminué.

ACTIVITÉS DE BASE POUR 1999-2000

Le ministère a trois activités de base :

Gestion des ressources naturelles

Le ministère veille à ce que les forêts, les ressources fauniques et en poissons, les terres et eaux de la Couronne, les ressources en agrégats, les parcs provinciaux, les zones protégées et les sols soient gérés de façon écologiquement viable pour que la population puisse en tirer des avantages environnementaux, sociaux et économiques. La notion de développement durable consiste à satisfaire les besoins de la société en tenant compte du pouvoir de renouvellement des milieux naturels. Par ses différents programmes dans le cadre de cette activité de base, le ministère s'efforce d'atteindre un équilibre entre l'utilisation des ressources et leur protection pour assurer l'appréciation d'un large éventail de valeurs caractéristiques, de trouver des façons de prendre des décisions de façon transparente et de regrouper ses programmes en un ensemble homogène.

Protection du public et intervention d'urgence

Le ministère doit protéger les vies humaines, les biens matériels et les ressources naturelles contre des désastres naturels comme les incendies de forêt, les inondations et l'érosion des sols. Ce devoir consiste surtout à fournir rapidement de l'information sur les incendies et les inondations nécessitant une intervention d'urgence, à trouver les moyens d'intervention les plus efficaces possibles, et à garantir, sur les terrains d'intervention, les ressources humaines et matérielles requises pour bien protéger la population, les biens, les ouvrages d'infrastructure publics et communautaires et les ressources naturelles. Cette activité est prise en charge par la Direction de l'aviation et de la lutte contre les inondations et les incendies, qui s'occupe, entre autres, de la planification des mesures d'urgence, de la prévision des inondations, de la gestion des incendies de forêt et des services de transport aérien non régulier pour le gouvernement de l'Ontario.

Information géographique

Le ministère doit recueillir et actualiser des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et les ouvrages d'infrastructure de la province et favoriser leur accessibilité. Il s'agit d'une tâche cruciale pour la province et tout à fait essentielle à la création d'une société de l'information en Ontario. Presque toutes les activités du ministère nécessitent des données géographiques pour qu'il soit possible de prendre des décisions avisées sur la gestion des ressources. Les données géographiques sont aussi très importantes pour les ministères ontariens et les entreprises qui s'intéressent à l'aménagement du territoire, aux ressources naturelles, aux services d'utilité publique, aux transports, à la santé et la sûret publiques, à l'enseignement, à l'agriculture, à l'administration des terres, au commerce, et aux produits et services du secteur privé.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

Le ministère des Richesses naturelles a mené à bien le processus d'aménagement du territoire Des terres pour la vie, que le premier ministre a déclaré terminé, le 29 mars 1999, lorsqu'il a annoncé l'instauration de la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario. Le processus Des terres pour la vie avait été lancé pour achever le réseau des parcs et zones protégées de la province, eu égard aux besoins en matière d'aménagement du sol des industries tributaires des ressources, et pour améliorer les possibilités de pêche, de chasse et d'autres loisirs sur les terres de la Couronne. Le processus, d'envergure colossale, a nécessité deux années de travail et une très vaste consultation populaire.

La stratégie Patrimoine vital pose les principes qui régiront la gestion des ressources et l'utilisation des sols d'un territoire représentant 40 pour 100 de la superficie de l'Ontario. Elle comprend une proposition qui prévoit la plus grande expansion de parcs et d'aires protégées de l'histoire de la province. Le territoire protégé de l'Ontario atteindra en effet 9,5 millions d'hectares, une superficie correspondant à tout le sud de la province, au sud du parc Algonquin.

À l'issue de pourparlers avec l'industrie forestière et plusieurs groupes de défense de l'environnement, le ministère a rédigé l'Accord sur les forêts de l'Ontario. L'Accord établit les démarches qu'adopteront les parties signataires pour créer de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées et permettre à l'industrie forestière de mieux planifier ses activités futures. Pour appuyer les mesures que prévoit l'Accord, le gouvernement a créé le Fonds du patrimoine vital, doté d'un budget de 30 millions de dollars, que gérera un conseil d'administration indépendant. Le ministère continue de convertir les unités de gestion de la Couronne; il a accordé l'an dernier, dix nouveaux permis d'aménagement forestier durable.

En 1998-1999, les visites aux parcs provinciaux ont atteint le nombre de 8,6 millions, dépassant ainsi l'objectif fixé à 8,1 millions. Les parcs ont réalisé des recettes de 31,6 millions de dollars, soit 23 pour 10 de plus que l'objectif établi, et le taux de recouvrement des coûts a augmenté de 4,8 pour 100 pour atteindre 72 pour 100 des frais engagés. Grâce à diverses ententes de partenariat, Parcs Ontario a encaissé des recettes additionnelles d'environ 1,4 million de dollars, qui ont été réinvesties dans les parcs. Les fonds réunis grâce au programme Héritage 2000, un partenariat entre Parcs Ontario et l'organisme The Nature Conservancy of Canada afin d'acquérir de nouvelles terres protégées, ont atteint dix millions de dollars -- une augmentation de six millions.

Malgré 2 258 incendies de forêt (35 pour 100 de plus que le nombre moyen d'incendies sur une période de dix ans), le ministère a limité le territoire incendié à près de la moitié du nombre moyen d'hectares incendiés sur une période de dix ans. Les sept nouveaux bombardiers à eau CL-415 ajoutés à la flotte aérienne en 1998-1999 ont joué un très grand rôle à cet égard. Les investissements en ressources matérielles et humaines favorisant une réaction rapide des équipes ont aidé à réduire la superficie du territoire incendié et permis d'économiser environ 4,5 millions de dollars.

L'Ontario est maintenant considéré comme l'un des grands intervenants de la lutte contre la rage en Amérique du Nord. Le ministère a commencé, en avril 1998, à larguer des appâts antirabiques en Ohio,

pour empêcher la maladie transmise par les ratons laveurs de gagner le Midwest des États-Unis. L'Ohio est le troisième État américain, après l'État de New York et le Texas, à avoir demandé au ministère de larguer des appâts antirabiques.

La *Loi sur la protection du poisson et de la faune* est entrée en vigueur le 1er janvier 1999. La nouvelle loi et ses règlements d'application sont plus clairs et plus faciles à comprendre et à faire observer. Ils ont reçu l'appui d'un large éventail de groupes-clients. Deux nouveaux programmes provinciaux d'exécution des lois ont été créés en 1998-1999 : le programme des agents adjoints de protection de la nature et celui des gardiens du poisson et de la faune. Grâce à ces programmes, un nombre accru de personnes interviendront pour protéger les ressources de l'Ontario.

Le ministère a ensemencé 9,8 millions de petits poissons durant l'exercice 1998-1999, soit 1,3 million de plus que son objectif pour l'année. Il a aussi relâché des élans pour une deuxième fois afin de réintroduire cet animal en Ontario. Il a subventionné 465 projets entrepris dans le cadre du Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune, dont une étude de faisabilité habitat-terres humides effectuée par un groupe de chasseurs et de pêcheurs de Nosbonsing, près d'Astorville. Le ministère a également affecté cinq millions de dollars à toutes sortes d'activités de conservation entreprises un peu partout en Ontario durant l'exercice 1998-1999. Ces fonds ont été prélevés sur le budget de dix millions de dollars attribué au Fonds de protection et de mise en valeur des pêches et de la faune. Un des projets subventionnés a mobilisé le ministère des Richesses naturelles, des entreprises locales, une municipalité et une école secondaire pour remettre en valeur une frayère du doré, dans la rivière Drag, près de Bancroft. En outre, le ministère a conclu une nouvelle entente d'affaires avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters pour que celle-ci offre une formation aux chasseurs.

Le ministère a continué de jouer un rôle clé pour enrichir les bases ontariennes de connaissances et de données sur les ressources naturelles et leur gestion. Il a en effet coparrainé la deuxième conférence internationale sur les réseaux de chenaux naturels et la troisième conférence internationale sur la gestion de la végétation forestière. Le ministère a aussi parrainé une conférence sur le changement climatique.

Le ministère a créé, en juillet 1998, le Bureau du programme Information sur les terres de l'Ontario. Il a joué un rôle prépondérant pour rallier autour de cette entreprise d'autres ministères, d'autres gouvernements et le secteur privé qui géreront des projets d'information sur les terres et élaboreront des politiques et un cadre de planification pour que l'information foncière soit gérée, accessible et intégrable et pour que son prix soit abordable. Le ministère des Richesses naturelles et le ministère du Développement du Nord et des Mines, le ministère de l'Environnement, et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ont créé le groupe de la technologie de l'information et de l'information sur les terres et les ressources. Ce groupe favorisera les initiatives concertées en vue de recueillir, d'actualiser et de distribuer des données sur les ressources naturelles, l'environnement, la géophysique, etc.

La *Loi de 1998 visant à réduire les formalités administratives* (projet de loi 25) a reçu la sanction royale le 18 décembre 1998. Elle a changé 17 lois que le ministère applique. Elle a modifié dix lois, refondu quatre lois afférentes aux forêts dans la *Loi sur les forêts*, maintenant révisée, et abrogé sept lois désuètes (p. ex. la *Loi sur la protection des droits des colons relativement au bois à pâte)*. En mettant les lois à jour et en simplifiant le processus réglementaire, le projet de loi 25 améliorera la prestation des services du ministère et entraînera une conformité accrue aux mesures législatives.

Le ministère a demandé à ses principaux clients des industries tributaires des ressources d'exprimer leur degré de satisfaction à l'égard des services qu'il leur offre et du mode de prestation de ces services. La plupart des clients du monde des affaires lui ont donné une très bonne note pour ce qui est de la courtoisie, du professionnalisme et du niveau de connaissances du personnel. Le ministère rédige actuellement un plan qui lui permettra d'améliorer la qualité des services qu'il offre à ces clients.

Le ministère a dirigé la mise en oeuvre des centres d'information du gouvernement dans le sud-est de l'Ontario. Il a coordonné la mise en commun de bureaux et la création de •comptoirs uniques• pour différents services publics dans huit collectivités, en plus des quatre comptoirs pilotes qu'il avait créés en 1997-1998. Les comptoirs amélioreront et simplifieront l'accès pour le public, qui peut obtenir, à un seul endroit, une foule de services publics et des renseignements sur les endroits où se procurer d'autres services.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Engagements clés

Pour remplir son devoir d'intendant et de gestionnaire des ressources naturelles de l'Ontario, le ministère des Richesses naturelles commencera à mettre en oeuvre la stratégie Patrimoine vital, qui est l'aboutissement de l'initiative Des terres pour la vie. Il protégera provisoirement les zones proposées pour de nouveaux parcs provinciaux et de nouvelles réserves de conservation jusqu'à ce qu'il ait réussi à obtenir leur désignation aux termes de la *Loi sur les parcs provinciaux* et de la *Loi sur les terres publiques*. Il continuera aussi de tenir compte de sa déclaration des valeurs environnementales lorsqu'il prendra des décisions susceptibles d'avoir des conséquences importantes pour l'environnement.

Pour assurer la disponibilité, mais aussi la pérennité des ressources, le ministère continuera de travailler avec l'industrie forestière pour actualiser les plans de gestion forestière et inventorier les forêts de la Couronne qui sont productives et les zones exploitées qui ont été reboisées. Il fera tout son possible pour que 96 pour 100 des zones exploitées soient régénérées. Il continuera également de communiquer au public les résultats des vérifications indépendantes des zones forestières exploitées et de publier le rapport annuel sur la gestion des forêts.

Le ministère continuera de protéger la vie humaine, les biens et les ressources naturelles. Les délais d'intervention seront toujours maintenus sous 60 minutes dans les zones de gestion intensive des risques d'incendies.

Dans un grand nombre de régions de la province, la chasse et la pêche sont des activités de plein air traditionnelles. Le ministère prendra des mesures législatives afin de reconnaître les activités patrimoniales de chasse et de pêche. Afin de perfectionner la gestion des abondantes ressources fauniques et en poissons de l'Ontario, le ministère investira, en 1999-2000, trois millions de dollars provenant du Fonds de protection et de mise en valeur des pêches et de la faune. Il continuera d'empoissonner les eaux provinciales et maintiendra à 8,5 millions le nombre minimal d'alevins ensemencés annuellement d'après une moyenne établie sur dix ans. Ces alevins aideront à reconstituer des populations qui pourront ensuite se renouveler naturellement, au grand profit des pêcheurs sportifs. Le ministère visera à maintenir la clientèle annuelle des parcs provinciaux à 8,1 millions de personnes d'après une moyenne établie sur dix ans.

Le ministère doit faire appliquer et observer les lois et règlements qui ont trait aux ressources dans tous les secteurs de programme. Il veut atteindre un taux d'observation de 90 pour 100 (qu'il vérifiera au moyen du Système d'information sur les infractions et l'observation des lois). Pour atteindre cet objectif, le ministère fera le meilleur emploi possible de ses 281 agents et agentes d'exécution de la loi.

Le ministère continuera de protéger les espèces en voie de disparition. Il cherchera à protéger par voie de règlement deux espèces d'oiseaux (la paruline orangée et le râle élégant) en 1999-2000. Il élaborera aussi de nouveaux plans de reconstitution pour ces deux espèces.

L'information géographique est une ressource vitale pour la province. Le ministère continuera d'établir la base géographique du territoire situé au nord du 51 degrés de latitude nord. Il aura achevé, en 1999-2000, l'inventaire actualisé de 96 pour 100 des ressources forestières. Il continuera aussi de mettre en oeuvre le système de données numériques intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario. Par le biais du Bureau du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO), le ministère encouragera et dirigera la création d'une structure provinciale d'information sur les terres et la prestation, à d'autres ministères ontariens, de services essentiels liés à la technologie de l'information. Il continuera également de travailler avec d'autres ministères pour mener à bien les travaux du groupe de la technologie de l'information et de l'information sur les terres et les ressources.

Le ministère poursuivra son rôle clé relativement à la coordination des centres d'information du gouvernement dans le sud-est de l'Ontario. Ces activités font partie d'une restructuration globale de la fonction publique de l'Ontario, qui devrait permettre aux collectivités locales d'obtenir plus facilement accès aux services du gouvernement.

Le ministère poursuivra son programme d'emploi des jeunes en 1999-2000. Ce programme peut servir de tremplin aux jeunes désirant embrasser une carrière de gestionnaire des ressources. Il aide aussi à reconstituer le •bassin• de compétences au sein du ministère et à revitaliser la fonction publique de l'Ontario.

Stratégies clés

Offrir des services de qualité

Le ministère des Richesses naturelles a adopté une stratégie bien précise en matière de qualité du service pour améliorer ses services au public, à ses clients et à ses partenaires. Il cherche activement à accroître la satisfaction de sa clientèle en visant l'excellence du service et en étant à l'écoute de ses clients. La stratégie vise trois objectifs clés : accroître l'efficacité des opérations; enrichir le savoir-faire, les connaissances et les compétences du personnel; affecter les ressources en fonction des priorités stratégiques.

Forger des partenariats

Le ministère continuera de soutenir et d'appuyer les partenariats déjà sur pied et cherchera activement à en créer de nouveaux pour que de plus en plus de personnes, de groupes et d'entreprises participent à la gestion et à la conservation des ressources et en retirent des avantages. Il tentera d'accroître la participation d'organismes bénévoles, d'entreprises, d'associations industrielles, d'établissements d'enseignement, d'organismes publics, de peuples autochtones, de propriétaires fonciers et de particuliers. Il cherchera aussi à créer et à soutenir des partenariats dans les domaines des sciences forestières, de la pêche au poisson d'appât, du programme Information sur les terres de l'Ontario et de l'énergie hydraulique.

Attacher une juste valeur aux ressources

Les ressources naturelles de l'Ontario procurent une foule d'avantages aux citoyens, aux collectivités et aux industries tributaires des ressources. La société attache à ces ressources des valeurs écologiques et

sociales, qui doivent être reconnues et prises en compte chaque fois que sont prises des décisions relativement à la gestion des ressources. Le ministère verra à ce que la population obtienne un prix acceptable pour ses ressources. Il fera en sorte que les recettes provenant de l'exploitation des ressources représentent une part importante des fonds réinvestis dans le patrimoine naturel.

Parfaire les connaissances et l'information

Le ministère continuera de jouer un rôle déterminant en ce qui concerne l'acquisition de connaissances scientifiques précises et de données requises en temps utile pour gérer les ressources dans un contexte de durabilité écologique. Il concevra des systèmes et des techniques pour que l'information soit codée et intégrée suivant une grille géographique pour être plus facilement transférable. Cet engagement du ministère comprend la mise en oeuvre intégrale du Système d'information géographique.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Activité de base : Gestion des ressources naturelles			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Pérennité des ressources naturelles disponibles.	Régénération des zones exploitées.	Degré de succès déterminé d'après un échantillon des résultats de la vérification indépendante. Le degré de succès noté dans le rapport (1992) de vérification indépendante des zones forestières exploitées au cours des années 70 et au début des années 80 était de 96 %, d'après les normes utilisées à ce moment-là.	Atteindre le pourcentage de référence de 96 % noté dans le rapport de vérification indépendante. Rendre compte des grandes variations du taux de succès et voir le lien avec les zones exploitées.
Maintien des avantages économiques et sociaux associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Nombre de poissons ensemencés.	Degré de succès déterminé d'après le nombre approximatif de poissons ensemencés dans les eaux provinciales.	Ensemencer 8,5 millions d'alevins.
Maintien des avantages économiques et sociaux associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Niveau d'utilisation des ressources naturelles à des fins récréatives.	Clientèle des parcs provinciaux (8,1 millions de visites annuelles, d'après une moyenne établie sur dix ans).	Maintenir le nombre de visites annuelles à 8,1 millions (d'après une moyenne établie sur dix ans).
Pérennité des ressources naturelles disponibles.	Taux d'observation des lois et règlements applicables.	Objectif de 90 %, selon l'expérience du personnel du ministère.	Atteindre l'objectif établi au moyen du Système d'information sur les infractions et l'observation des lois.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Protection des ressources naturelles disponibles.	Protection des espèces en voie de disparition.	Assurer la protection des espèces désignées •en voie de disparition• conformément à la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.	Chercher à protéger par voie de règlement deux autres espèces. Élaborer deux autres plans de reconstitution d'espèces en voie de disparition, pour porter le nombre de plans à 18.
Degré élevé de satisfaction de la clientèle, quelles que soient les activités du ministère.	Degré de satisfaction de la clientèle (grand public et monde des affaires).	Le degré de satisfaction sera déterminé selon le pourcentage des particuliers et des clients du monde des affaires qui se disent satisfaits ou très satisfaits des services offerts par le ministère (niveau et qualité).	Atteindre un degré de satisfaction de 85 % d'ici l'exercice 2001-2002.

Activité de base : Protection du public et intervention d'urgence			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Protection de la vie humaine, des biens et des ressources naturelles.	Délai d'intervention en cas d'incendie.	Délai d'intervention d'au plus 60 minutes dans les zones de gestion intensive des risques d'incendies.	Commencer à combattre 65 % des incendies dans un délai de 60 minutes ou moins.
Taux d'efficacité élevé sur le plan fiscal et opérationnel, quelles que soient les activités du ministère.	Coût associé à la maîtrise d'un incendie.	Établir une marche à suivre pour rendre compte du rapport coût-efficacité du programme de lutte contre les incendies. Le rapport sera établi d'après la moyenne mobile sur dix ans de deux indicateurs : le coût par incendie et le coût par aire protégée (en hectares). Le coût de référence a été établi à 58 400 $ par incendie.	Maintenir la réduction de 2,5 % du coût moyen prévu par incendie.

Activité de base : Information géographique			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Maintien des avantages économiques et sociaux associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Pourcentage du territoire ontarien dont les ressources ont été inventoriées et la base géographique a été établie.	Rendre compte des progrès réalisés pour achever la cartographie de base de l'Ontario et l'inventaire des ressources forestières, ainsi que pour utiliser le système de données numériques intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario.	Établir la base géographique de 8 % de la partie du territoire situé au nord du 51° N qui n'a pas encore été cartographiée. Le ministère mettra à l'essai une nouvelle technique dans le cadre d'un projet pilote entrepris avec le gouvernement fédéral. Inventorier 96 % des ressources forestières d'ici la fin de l'exercice. Système de données numériques intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario : - poursuivre les améliorations jusqu'à la version 1.4; - concevoir et mettre en oeuvre la phase II (centralisation des données et établissement des protocoles d'accès et de mise à jour); - porter de 130 à 150 le nombre de catégories de données.

DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999

Ministère des Richesses naturelles

Fonctionnement	521 millions de $*
Immobilisations	30 millions de $
	3 410 employés

Gestion des ressources naturelles

Fonctionnement	338,7 millions de $
Immobilisations	3,6 millions de $
	2 545 employés

Gestion des forêts
Pêche et faune
Gestion des terres de la Couronne
Parcs et zones protégées

Information géographique

Fonctionnement	19,4 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	235 employés

Information sur les ressources naturelles
Information sur les terres provinciales

Protection du public et intervention d'urgence

Fonctionnement	137 millions de $
Immobilisations	26,4 millions de $
	315 employés

Aviation et lutte contre les inondations et les incendies

Administration et bureau central

Fonctionnement	25,9 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	315 employés

Administration interne
Frais non discrétionnaires

Remarque : Le nombre d'employés correspond à des équivalents temps plein.
*Les prévisions des dépenses de fonctionnement au début de l'exercice 1998-1999 s'élevaient à 388,2 millions de dollars (méthode du CCSP). Les augmentations en cours d'exercice se sont chiffrées à 138,2 millions de dollars. Les postes qui on connu les augmentations les plus importantes sont les suivants : Lutte accrue contre les incendies (70,9 millions de dollars), Fonds du patrimoine vital (30,0 millions de dollars), Technologie de l'information «An 2000» (14,6 millions de dollars), autres postes (16,3 millions de dollars).

Remarque : Les dépenses nettes de l'exercice 1998-1999 excluent les sommes provenant des comptes d'affectation spéciale, du budget affecté à d'autres programmes du ministère des Richesses naturelles et du budget d'autres ministères. Les recouvrements du ministère en 1998-1999 atteignaient 132,1 millions de dollars, répartis comme suit :

	millions de $
Compte d'affectation spéciale «parcs»	31,7
Compte d'affectation spéciale «pêche et faune»	48,4
Compte d'affectation spéciale «forêts» et fonds de fiducie	11,9
Recouvrements d'autres ministères et d'autres programmes	40,1

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère des Richesses naturelles

Fonctionnement	364,1 millions de $
Immobilisations	46 millions de $
	3 380 employés

Gestion des ressources naturelles

Fonctionnement	246,9 millions de $
Immobilisations	42,8 millions de $
	2 600 employés

Gestion des forêts
Pêche et faune
Gestion des terres de la Couronne
Parcs et zones protégées

Information géographique

Fonctionnement	20,1 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	235 employés

Information sur les ressources naturelles
Information sur les terres provinciales

Protection du public et intervention d'urgence

Fonctionnement	72,5 millions de $
Immobilisations	3,2 millions de $
	315 employés

Aviation et lutte contre les inondations et les incendies

Administration et bureau central

Fonctionnement	24,5 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	230 employés

Administration interne
Frais non discrétionnaires

Remarque : Le nombre d'employés correspond à des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP. Aucune modification en cours d'exercice.

Remarque : Les affectations approuvées excluent les sommes provenant des comptes d'affectation spéciale, du budget affecté à d'autres programmes du ministère des Richesses naturelles et du budget d'autres ministères. Les recouvrements du ministère en 1999-2000 sont établis à 109,1 millions de dollars et sont répartis comme suit :

	millions de $
Compte d'affectation spéciale «parcs»	28,0
Compte d'affectation spéciale «pêche et faune»	50,4
Compte d'affectation spéciale «forêts» et fonds de fiducie	6,4
Recouvrements d'autres ministères et d'autres programmes	24,3

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. On peut obtenir de plus amples renseignements sur le ministère et ses programmes en visitant le site Web à l'adresse suivante www.mnr.gov.on.ca/MNR/

Bureau du ministre

Tél. : (416) 314-2301
Téléc. : (416) 314-2216
Bureau 6630, Édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Direction des services ministériels de planification et de gestion financière

Dale Scott
Tél. : (416) 314-1929
Téléc. : (416) 314-1948
Courriel : dale.scott@mnr.gov.on.ca

Direction des services de communications

George Hutchison
Tél. : (416) 314-2119
Téléc. : (416) 314-2102
Courriel : george.hutchison@mnr.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8775-4

This document is also available in English.